

Affaire suivie par : Lourdemarie LUETE  
[ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr)

Saint Martin d'Hères, le 10 novembre 2022

---

**Conseil d'Ecole Doctorale SHPT**  
**Mercredi 09 Novembre de 10h à 12h**

---

**Présent.e s:** ABRIAL Stéphanie, AMILHAT-SZARY Anne-Laure, BEAULANDE-BARRAUD Véronique, BONTEMS Thierry, CASSEGRAIN Guillaume, COSTE Anne, COGITORE Isabelle, DUMOULIN Laurence, FIZIR Jeanine, FREYSSINET Irene, LOUVEL Séverine, MARIN Philippe, MESPOULET Romain, PANSU Pascal, TADDEI Ilaria, TALANDIER Magali, ROUCH Laura

**Ordre du jour :**

1. Points d'information
2. Classement des propositions de membre extérieur au Conseil
3. Bilan et perspective pour les CSI

**1. Points informations**

- L'arrêté d'Août 2022 oblige à ajuster le RI du CED et de l'ED (ce dernier point sera abordé au prochain conseil de l'ED en décembre) Une nouvelle version de la charte du doctorant est prévue avec la question du serment.
- Une demande d'inscription en VAE est en cours d'instruction. Le dossier sera examiné en conseil du 13 décembre
- Les élections des représentant-es des doctorant-es. aux Conseils du Collège doctoral, des Écoles doctorales, des Pôles de recherche et à la Commission recherche auront lieu du 22 au 24 novembre. Les élus des ED siégeront dès décembre.
- Un point d'attention est demandé sur les propositions de jury, à anticiper notamment pour les soutenances de novembre et décembre .

**2. Classement des propositions de membre extérieur au Conseil**

Mme BEAULANDE-BARRAUD propose 2 membres extérieurs siégeant au conseil de l'ED en remplacement de Mme Denecker (décédée) et de M. Voisin (démissionnaire par manque de disponibilité) :

- Mme Mirelle SICARD directrice de la Maison de l'architecture de l'Isère
- Mme Frédérique SIMONOT, bibliothécaire-documentaliste, chargée des formations à la BU UGA, co-autrice de contributions sur la formation à la maîtrise de l'information.

### 3. CSI : Bilan et perspectives

Rappel règlementaire 2021-2022, article 4 du RI de l'ED :

- Le csi est composé d'au moins 2 membres , au moins un-e HDR et au moins un-e membre extérieur-e au laboratoire
- Dès la 1<sup>ère</sup> année de thèse
- Les membres des CSI ne peuvent être rapporteurs
- L'ED fournit une fiche composée de 2 parties, une fiche navette confidentielle complétée par le.la doctorant.e et le rapport contenant l'avis du CSI.

#### 3.1 Bilan

- 228 CSI (dont 28 à 3 membres)
- 201 membres (y compris hors ED), dont 108 HDR

Chaque membre a fait entre 1 et 12 CSI. La moyenne est de 2,4 CSI par membre, 2,28 si on retire les quelques membres ayant fait plus de 6 CSI.

Moyenne / HDR = 2,7 ; Moyenne / non HDR = 2,2

Le choix du membre extérieur était variable d'un laboratoire à l'autre, soit l'ED intervenait soit le laboratoire le proposait. Les difficultés ont porté sur :

- la difficulté d'établir pour l'ED une répartition équitable des membres sur la base des listes transmises par les laboratoires mais pas suffisamment explicites ;
- la difficulté de communication, à l'origine de réactions négatives désagréables et de refus et du dédoublement des canaux d'information ;
- la lourdeur de l'organisation des Csi ;

La présence d'un.e membre extérieur a permis d'apporter un regard différent.

L'organisation des CSI était variable,

- Via le laboratoire, via les doctorants ou via les membres du CSI qui s'accordaient entre eux, puis avec le. la doctorant.e.
- Les rdv étaient soit propres à chaque CSI soit regroupés.
- Les fiches étaient soit déposées en ligne, soit transmises par mail.

#### 3.2 Perspectives

L'arrêté d'Août 2022, article 11 modifiant l'article 13 de l'arrêté de mai 2016 , fait évoluer les règles de composition et le déroulement de l'entretien. Les CSI déjà en place ne changent pas . L'arrêté ne s'applique qu'aux nouveaux inscrits depuis septembre 2022.

Evolution de la composition et du déroulement de l'entretien :

- La composition prévoit :

Un.e membre de la discipline / du domaine

Un.e membre hors du domaine.

Dans la mesure du possible, un.e membre extérieur.e à l'établissement (= à l'UGA)

- L'entretien se déroulera en 3 étapes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Proposition :

Un.e membre interne au laboratoire, un.e membre externe au laboratoire, au sein de l'ED sauf exception.

Un.e membre spécialiste de la discipline (entendue comme la spécialité dans laquelle le/la doctorant·e est inscrit·e), un membre hors de cette discipline. Cas le plus courant : le membre interne au laboratoire est de la discipline, le membre externe est hors discipline. Des exceptions restent possibles.

Le conseil vote pour cette proposition par 12 voix pour et une abstention.

NB : Une discussion doit encore être menée pour définir ce qu'il faut entendre par « hors de la spécialité » pour la spécialité « sciences du territoire » qui est par nature pluridisciplinaire.

La discussion sur les modalités pratiques tant de composition que d'organisation – ce dernier point étant le plus chronophage pour les laboratoires – a abouti aux conclusions synthétisées dans le document joint au compte-rendu.

Le prochain conseil de l'ED aura lieu par zoom le mardi 13 décembre de 16h30 à 18h30